

## REFERENTES 1<sup>er</sup> degré

### Circonscription de CHANTELOUP

#### Ecoles rattachées au REP+ Cassin

Yonaële PACQUELIN

Tél. : 01 39 74 72 56 - [yonaee.pacquelin@ac-versailles.fr](mailto:yonaee.pacquelin@ac-versailles.fr)

### Circonscription de MANTES la JOLIE

#### Ecoles rattachées au REP+ Chénier / Cézanne

Cathy RAUZY

Tél. : 01 30 63 90 91 / 01 30 94 26 84 - [cathy.vignolles@ac-versailles.fr](mailto:cathy.vignolles@ac-versailles.fr)

Eva POMARES (Cycle 3)

Tél. : 01 30 42 14 14 - [eva.pomares@ac-versailles.fr](mailto:eva.pomares@ac-versailles.fr)

#### Ecoles rattachées au REP+ Clémenceau

Emmanuelle BRUN

☎ 01 30 63 93 93 - [emmanuelle.Brun1@ac-versailles.fr](mailto:emmanuelle.Brun1@ac-versailles.fr)

#### Ecoles rattachées au REP+ Gassicourt

Isabelle LEMANT

Tél. : 01 30 94 02 55 - [isabelle.lemant@ac-versailles.fr](mailto:isabelle.lemant@ac-versailles.fr)

#### Ecoles rattachées au REP+ Pasteur

Véronique JOREL

Tél. : 01 30 63 05 00 - [veronique.jorel@ac-versailles.fr](mailto:veronique.jorel@ac-versailles.fr)

### Circonscription des MUREAUX

#### Ecoles rattachées au REP+ Jules Verne

Canelle ROBLES

Tél. : 01 34 74 19 45 - [canelle.robles@ac-versailles.fr](mailto:canelle.robles@ac-versailles.fr)

### Circonscription de POISSY

#### Ecoles rattachées au REP+ Les Grands Champs

Maëlle MAUQUET

Tél. : 01 30 06 32 70 - [maelle.mauquet@ac-versailles.fr](mailto:maelle.mauquet@ac-versailles.fr)

### Circonscription de SARTROUVILLE

#### Ecoles Paul Bert et Georges Brassens

Laurence LE GUILLY

Tél. : 01 61 04 46 78 - [laurence.le-guilly@ac-versailles.fr](mailto:laurence.le-guilly@ac-versailles.fr)

### Circonscription de TRAPPES

#### Ecoles rattachées aux REP Courbet et Le Village

Claire DELFIEUX

Tél. : 01 30 13 09 37 - [claire.delfieux@ac-versailles.fr](mailto:claire.delfieux@ac-versailles.fr)

#### Ecoles rattachées au REP+ Gagarine

Adja WADE

Tél. : 01 30 50 67 99 - [akabadiole.wade@ac-versailles.fr](mailto:akabadiole.wade@ac-versailles.fr)

Conseillère Technique de Service Social  
responsable départementale

▲ Sophie PIWOWARCZYK

Tél. : 01 39 23 62 28

[ce.ia78.soc@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia78.soc@ac-versailles.fr)

Référentes 1<sup>er</sup> degré départementales

▲ Céline MONTYNE

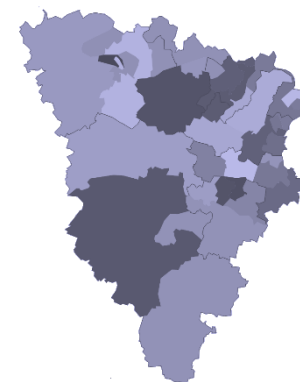
▲ Ghislaine NIANG

Tél. : 01 39 23 62 48

[ce.ia78.soc@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia78.soc@ac-versailles.fr)



## SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES dans le 1<sup>er</sup> degré



2019/2020

DSDEN 78

Accueil du public : 19, avenue du Centre, 78 280 Guyancourt

Adresse postale : DSDEN 78, BP 100, 78053 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Tél. : 01 39 23 60 00

[www.ac-versailles.fr/dsden78/](http://www.ac-versailles.fr/dsden78/)

## FONCTIONS DU SSFE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

### PARTENARIATS :

Liaison et relais avec les différents partenaires :

- Services sociaux et éducatifs du Conseil Départemental.
- Associations mandatées par la justice.
- Dispositifs mis en place par la municipalité.
- Travaillleurs sociaux des Centres Médico-Psychologiques.

### Participation aux Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) du Dispositif de Réussite Educative

## QUAND CONTACTER L'ASSISTANTE SOCIALE « RÉFÉRENTE PRIMAIRE » ?

Différents indicateurs peuvent alerter les professionnels intervenant auprès des enfants, par exemple :

- difficultés scolaires persistantes
- absentéisme
- déscolarisation
- problème de comportement
- situation familiale particulièrement précaire
- situation familiale conflictuelle
- carences éducatives
- suspicion ou mauvais traitement
- avère...

Toute situation qui questionne et/ou inquiète l'équipe.

## MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES (SSFE)

Le SSFE des Yvelines intervenait, sur certains secteurs, dans le 1<sup>er</sup> degré dans un cadre expérimental depuis 2010. Désormais, il s'inscrit également dans le cadre de la Fondation de l'Éducation Prioritaire.

(Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République) et de la circulaire de missions du 22 mars 2017.

Les missions des assistants sociaux scolaires sont définies par la circulaire du 22 mars 2017 relative aux missions et au fonctionnement du service social en faveur des élèves.

Les missions clés de ce service s'articulent autour du projet personnel de l'élève et de la lutte contre les inégalités :

- ◆ prévenir l'échec scolaire et ses conséquences,
- ◆ lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- ◆ participer à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou en risque de l'être,
- ◆ soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative,
- ◆ contribuer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté,
- ◆ contribuer à l'amélioration du climat scolaire.

### INFORMATION :

- Sensibilisation et formation des professionnels du 1<sup>er</sup> degré sur la protection de l'enfance.

### CONCERNATION :

- Contribution à la mise en place de « commissions de suivi des élèves en grande difficulté ou difficiles » (\*).
- Participation à des équipes éducatives et aux commissions de suivi.
- Participation aux commissions d'affectations des dispositifs spécifiques en primaire.

### EVALUATION :

- Conseil technique après analyse des problématiques des élèves, avec les différents professionnels de l'EN (RASED, directeur d'école, infirmière, médecin...), et lien avec les partenaires.

- Participation à l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'élève.

- Réflexion partagée autour des situations d'enfants en risque de danger ou en danger.

- Accompagnement dans la transmission des informations préoccupantes et des signalements au Procureur de la République.

### AUTRE ACTION POSSIBLE :

- Contribution aux actions de « coopération avec les parents et les partenaires » (\*) dans le cadre de la construction de projet d'accompagnement et de prévention (CESC inter-degrés).

(\* ) *Relatif au « Référentiel pour l'éducation prioritaire »*